



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense

Question écrite n° 59158

Texte de la question

M. Alain Marty alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'association Le Refuge, reconnue d'utilité publique, à qui il a encore été refusé l'agrément d'intervention en milieu scolaire pour la région parisienne. Cette association a pour mission d'aider, d'accompagner et d'héberger temporairement les adolescents et jeunes adultes victimes d'homophobie. Elle agit en outre en milieu scolaire en organisant des interventions pour prévenir et lutter contre l'homophobie : elle lutte ainsi contre les agressions verbales ou physiques dont sont parfois victimes les jeunes à l'école en raison de leur orientation sexuelle et prévient des conséquences de ces agressions (dépression, dégradation des résultats scolaires, etc.). Or cet agrément a été accordé dans toutes les régions où le Refuge est présent, engendrant une inégalité entre les moyens d'action des différentes antennes de l'association. Étant donné l'importance de ces missions, et la situation de détresse dans laquelle ces jeunes adultes se trouvent, il lui demande que l'agrément soit enfin octroyé au Refuge d'Île-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59158

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5747

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)